

**PROCÈS-VERBAL DE LA 107^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2015 À 18 H, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Annick Cyr, Sylvain Delisle, Louis Gendron, Paul-Antoine Jetté, Geneviève Laporte, Martine Lavallée, Henri Mondor, Francine Tellier et Guy Vandandaigue
Absences confirmées	:	Véronique Lefrançois et Clément Limoges
Invitées	:	Brigitte Bond, Esther Fournier, Jean-Philippe Gadbois et Suzanne Lahaie
Présidence d'assemblée	:	Louis Gendron
Secrétaire	:	Chantale Gagné

107.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h.

En l'absence de Madame Véronique Lefrançois et de Monsieur Clément Limoges, les membres devront élire un président d'assemblée.

Monsieur Paul Antoine Jetté propose que Monsieur Louis Gendron préside la rencontre.

CECL150916-01

Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu de nommer Monsieur Louis Gendron président de cette assemblée.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gendron souhaite la bienvenue à Martine Lavallée, nouvelle membre et représentant le personnel enseignant.

107.2 Adoption de l'ordre du jour

Les membres ont reçu le projet d'ordre du jour avec la convocation.

CECL150916-02

Sur une proposition de Madame Francine Tellier, dûment appuyée par Madame Annick Cyr, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 107.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 107.2 Adoption de l'ordre du jour
- 107.3 Adoption du procès-verbal de la 106^e assemblée régulière tenue le mercredi 10 juin 2015
- 107.4 Suite du procès-verbal
- 107.5 Parole à l'assemblée
- 107.6 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études
*Invitées : Brigitte Bond, régisseuse à l'approvisionnement
Suzanne Lahaie, consultante*
- 107.7 Budget de fonctionnement 2015-2016
*Invités : Esther Fournier, directrice du Service des ressources financières et de la formation continue
Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint, Service des affaires étudiantes, des ressources didactiques et financières*
 - 107.7.1 Adoption du budget 2015-2016 du collège constituant de L'Assomption
 - 107.7.2 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière
- 107.8 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 107.9 Adoption du plan de travail 2015-2016 du conseil d'établissement
- 107.10 Nomination au conseil d'administration du Quartier des Arts de L'Assomption
- 107.11 Avis à formuler au comité de toponymie pour la désignation toponymique de lieux au Cégep en reconnaissance de dons à la Fondation du Cégep à L'Assomption
- 107.12 Présentation des priorités régionales 2015-2016 – collège constituant de L'Assomption
- 107.13 Activités de la direction
- 107.14 Autres points
- 107.15 Information
 - 107.15.1 Clientèle – Automne 2015
 - 107.15.2 État de situation – Système d'assurance-qualité

- 107.16 Dépôt de documents
107.16.1 Calendrier des affaires étudiantes 2015-2016
- 107.17 Prochaine assemblée : le mercredi 11 novembre 2015
- 107.18 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

107.3 Adoption du procès-verbal de la 106^e assemblée régulière tenue le mercredi 10 juin 2015

Les membres ont reçu le projet du procès-verbal de la 106^e assemblée régulière du mercredi 10 juin 2015 avec la convocation.

CECL150916-03

Sur une proposition de monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par monsieur Henri Mondor il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 106^e assemblée régulière tenue le 10 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité.

107.4 Suite du procès-verbal

Monsieur Louis Gendron effectue le suivi du procès-verbal du 10 juin dernier.

107.5 Parole à l'assemblée

Aucune autre personne que les membres du conseil d'établissement n'assiste à la rencontre.

107.6 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études

*Invitées : Brigitte Bond, régisseuse à l'approvisionnement
Suzanne Lahaie, consultante*

Madame Suzanne Lahaie effectue un état de situation et fait part aux membres des actions entreprises depuis le début des travaux. Elle passe en revue brièvement les fondements de ladite politique. La Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études vise principalement l'amélioration continue de la qualité de vie dans les établissements du Cégep régional de Lanaudière, par le maintien et l'amélioration d'un environnement de travail et d'études sain et sécuritaire.

Pour protéger la santé physique et psychologique et assurer la sécurité de tous en tout temps, chaque membre de la communauté aura l'obligation formelle de respecter et d'appliquer toutes les exigences, directives, procédures et mesures mises en place par le Cégep régional de Lanaudière pour contrôler les risques et éliminer les dangers. Ainsi, grâce à l'application de la présente politique et à la prévention, les risques d'accidents du travail (ou des études) ou de maladies professionnelles pourront être réduits, sinon éliminés.

Dans la présente politique, le Cégep régional de Lanaudière énonce les objectifs qu'il poursuit en matière de santé et de sécurité et précise les responsabilités de chacun à cet égard.

Attendu les travaux menés par la direction des ressources matérielles, en collaboration avec la direction des ressources humaines et les comités de santé et de sécurité au travail des trois collèges constituants;

Attendu la recommandation de la direction des ressources matérielles;

Attendu la recommandation du Comité régional de planification et de coordination (CRPC);

Attendu la recommandation de la direction.

CECL150916-04

Sur proposition de Monsieur Guy Vandandaigue, dûment appuyée par Monsieur Sylvain Delisle, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption de la Politique sur la santé et la sécurité au travail et aux études au Cégep régional de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

107.7 Budget de fonctionnement 2015-2016

*Invités : Esther Fournier, directrice du Service des ressources financières et de la formation continue
Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint, Service des affaires étudiantes, des ressources didactiques et financières*

107.7.1 Adoption du budget 2015-2016 du collège constituant de L'Assomption

107.7.2 Avis à formuler au conseil d'administration pour l'adoption du budget 2015 2016 du Cégep régional de Lanaudière

Monsieur Louis Gendron souligne que le conseil d'établissement a adopté un budget provisoire en juin dernier.

Madame Esther Fournier rappelle aux membres le contexte budgétaire et passe en revue le document transmis avec la convocation.

Monsieur Gendron présente les principaux faits saillants et choix budgétaires du Cégep pour 2015-2016 actualisés selon les compressions. Il porte à l'attention des membres que le collège

constituant de L'Assomption est celui qui génère le moins d'autofinancement et que notre financement dépend entièrement du ministère.

Un questionnement est soulevé quant au principe budgétaire au niveau du plan des effectifs indiquant que le CRL souhaite poursuivre ses façons de faire et optimiser les ressources humaines disponibles dans chacun des collèges et à l'échelle du CRL (partage des ressources humaines). On questionne la faisabilité de ce principe en tenant compte que les accréditations du personnel de soutien sont différentes. Monsieur Gendron indique que le CRL souhaite regarder les moyens d'optimiser le modèle régional.

Madame Fournier dépose séance tenante un document explicatif du résultat du collège constituant de L'Assomption. Elle mentionne qu'il y a encore un effort à faire afin d'obtenir un budget équilibré.

Bien qu'un déficit de 342 855\$ soit envisagé pour 2015-2016, nous prévoyons que des dépenses se résorberont au cours de l'année grâce à des économies sur l'embauche tardive, sur des PVRTT, etc. La direction effectuera également un contrôle serré des dépenses (exemple : photocopies) et tentera de trouver de nouveaux revenus (location des locaux, augmentation de la clientèle, autofinancement du CERESO, etc.) .

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 21 avril 2015;

Attendu le budget provisoire adopté en juin dernier;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la plupart des règles budgétaires 2015-2016 le 15 mai 2015;

Attendu que l'allocation du CRL pour l'exercice financier 2015-2016 tient compte d'une compression récurrente de 1 896 500\$;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;

Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2015-2016;

Attendu la recommandation du CRPC;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;

Attendu la recommandation du comité exécutif;

Madame Geneviève Laporte demande le vote.

7 pour
0 contre
1 abstention.

CECL150916-05

Sur proposition de Monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Monsieur Sylvain Delisle, il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement 2015-2016 du collège constituant de L'Assomption et de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget de fonctionnement 2015-2016 du Cégep régional de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Paul-Antoine souligne que le document remis ainsi que les commentaires fournis ont permis de prendre des décisions éclairées comme conseil d'établissement.

Les membres souhaitent formuler une motion de félicitations à l'égard du travail accompli par le Service des ressources financières.

CECL150916-06

Sur proposition de Monsieur Paul-Antoine Jetté, dûment appuyée par Monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu de remercier l'équipe du Service des ressources financières pour le travail colossal réalisé dans le cadre de la préparation budgétaire 2015-2016 et de féliciter la directrice des ressources financières pour l'excellence de sa présentation budgétaire.

Adoptée à l'unanimité.

107.8 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150916-07

Sur proposition de Monsieur Henri Mondor, dûment appuyée par Madame Annick Cyr, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant:

- **CA2015061601**

Adoptée à l'unanimité.

Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL150916-08

Sur proposition de Madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par Monsieur Guy Vandandaigue, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

107.9 Adoption du plan de travail 2015-2016 du conseil d'établissement

Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a mis en place un plan de travail des travaux et objets prévus pour l'année scolaire 2015-2016.

Ce document permettra au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assurera un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière.

Les membres apprécient avoir une vue d'ensemble des projets à venir et trouvent pertinent de pouvoir effectuer un lien avec les avis soumis par la commission des études.

Louis Gendron indique que le conseil d'établissement pourrait également identifier des éléments ou des objets sur lesquels il souhaite avoir un avis de la commission des études.

***Attendu** que le plan de travail 2015-2016 permettra au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;*

***Attendu** que ce document assurera un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL150916-09

Sur une proposition de Madame Francine Tellier, dûment appuyée par Monsieur Paul-Antoine Jetté, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2015-2016.

Adoptée à l'unanimité.

107.10 Nomination au conseil d'administration du Quartier des Arts de L'Assomption

Le Service des loisirs et de la culture de la Ville de L'Assomption a entrepris en 2011 une démarche de planification stratégique quant au développement du Quartier des Arts de L'Assomption. La démarche visait à développer une vision pour un développement harmonieux et durable du Quartier des Arts. Il s'agissait également de déterminer les orientations organisationnelles et les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser cette vision.

Le Quartier des Arts a vu le jour en juillet 2013 et a pour mission de contribuer, en collaboration avec les principaux partenaires du milieu, à la mise en valeur artistique, culturelle, récréotouristique et économique du Quartier des Arts.

À la suite du départ à la retraite de madame Gabrielle Théroux, la Ville de L'Assomption sollicite une résolution afin de nommer monsieur Louis Gendron à titre de membre du conseil d'administration du Quartier des Arts de L'Assomption.

***Attendu** le départ de madame Gabrielle Théroux;*

***Attendu** que la Ville de L'Assomption souhaite recevoir une résolution du conseil d'établissement.*

CECL150916-10

Sur une proposition de monsieur Guy Vandandaigue, dûment appuyée par Monsieur Henri Mondor, il est résolu de nommer monsieur Louis Gendron à titre de membre du conseil d'administration du Quartier des Arts de L'Assomption.

Adoptée à l'unanimité.

107.11 Avis à formuler au comité de toponymie pour la désignation toponymique de lieux au Cégep en reconnaissance de dons à la Fondation du Cégep à L'Assomption

Monsieur Louis Gendron présente ce dossier. La Fondation du Cégep à L'Assomption clôturera d'ici peu sa campagne majeure de financement 2013-2017. La sollicitation auprès d'entreprises et de particuliers s'est faite sur la base d'un programme de reconnaissance des donateurs qui accordaient certains bénéfices de visibilité. Les donateurs octroyant un montant significatif pouvaient bénéficier d'une visibilité à l'intérieur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA), allant jusqu'à la désignation d'un lieu. Le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière (CRL) a adopté le 23 avril 2013 le Programme de reconnaissance des donateurs de la campagne majeure de financement de la Fondation du Cégep à L'Assomption.

De surcroît, le 26 juin 2015, le conseil d'administration du CRL, sur recommandations du conseil d'administration de la Fondation et du conseil d'établissement du CRLA, a autorisé une dérogation audit programme de reconnaissance des donateurs afin d'offrir à Desjardins ainsi qu'à IGA Crevier de Lanaudière la désignation toponymique d'un lieu au CRLA.

De ce fait, le Cégep souhaite reconnaître l'importante contribution de ces entreprises en nommant le futur café étudiant « Café coopératif Desjardins » et la cafétéria « Espace IGA Crevier ». Ces reconnaissances se feraient par le biais d'une plaque apposée à la porte principale de ces lieux - plaques devant respecter les normes établies par la direction des ressources matérielles. Il est à noter que le futur café étudiant sera situé dans l'aile G de l'agrandissement du Cégep.

Rappelons, d'autre part, que le conseil d'administration a adopté la révision de la Politique sur le processus de désignation toponymique en avril 2015 qui prévoit que toute désignation toponymique doit faire l'objet d'une recommandation par le conseil d'établissement au comité de toponymie.

Le comité, présidé par la direction générale du Cégep régional de Lanaudière, est composé des personnes suivantes : la présidence du conseil d'administration, la présidence du conseil d'établissement et la direction du collège visé par la demande, la direction des affaires corporatives ou son représentant et la direction des ressources matérielles ou son représentant.

Certains membres font part de leur réticence à l'égard de nommer un lieu au Cégep indiquant que ce n'est pas très pédagogique. Louis Gendron souligne que ces nominations ne seront que pour une durée de cinq ans. Il signale également que le terme « coopératif » fait partie du nom proposé du café étudiant, car il serait souhaitable que ce lieu soit géré en coopérative avec les étudiants afin d'en faire un projet pédagogique.

***Attendu** la campagne majeure de financement 2013-2017 de la Fondation du Cégep à L'Assomption;*

***Attendu** la contribution importante à la campagne majeure de financement de la Fondation de la part de Desjardins et des Supermarchés IGA Crevier de Lanaudière;*

***Attendu** que le Cégep souhaite reconnaître l'importante contribution de ces entreprises en nommant le futur café étudiant « Café coopératif Desjardins » et la cafétéria « Espace IGA Crevier »;*

***Attendu** la révision de la Politique sur le processus de désignation toponymique approuvée par le conseil d'administration le 21 avril 2015;*

***Attendu** que, conformément à la procédure prévue dans la politique, le comité sur la toponymie doit procéder à l'analyse de la demande de la direction du collège constituant de L'Assomption suite à la recommandation de son conseil d'établissement;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption;*

CECL150916-11

Sur proposition de Monsieur Henri Mondor, dûment appuyée par Francine Tellier, *il est résolu de recommander les désignations suivantes pour une période de cinq ans :*

- *le futur café étudiant « Café coopératif Desjardins » et la cafétéria « Espace IGA Crevier »;*
- *de mandater la direction des ressources matérielles et immobilières pour installer une plaque selon les directives de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

Adoptée à l'unanimité.

107.12 Présentation des priorités régionales 2015-2016 - collège constituant de L'Assomption

Monsieur Louis Gendron rappelle aux membres que ces priorités ont été exposées lors de la présentation du budget 2015-2016.

Un questionnement est soulevé à savoir s'il est envisagé d'offrir d'autres DEC avec ordinateurs portables. Monsieur Gendron prend note de ce commentaire.

107.13 Activités de la direction

Louis Gendron effectue le compte rendu des principales activités qui se sont tenues depuis le début de l'année.

107.14 Autres points

Sans objet.

107.15 Information

107.15.1 Clientèle – Automne 2015

Un tableau exposant la clientèle au 16 septembre est déposé séance tenante. Monsieur Gendron passe en revue ce document et indique que la clientèle officielle sera confirmée au 20 septembre prochain.

107.15.2 État de situation – Système d'assurance-qualité

Monsieur Louis Gendron informe les membres qu'une opération d'assurance qualité a été commandée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, communément appelée la CEEC. Il s'agit de l'instance mandatée par le gouvernement du Québec pour veiller à la qualité de l'enseignement collégial.

Dans le cadre de cette opération, tous les collègues sont appelés à définir leur système d'assurance qualité et en faire état dans un rapport d'autoévaluation qui sera déposé à la CEEC. Il est donc demandé aux établissements d'analyser la capacité de l'ensemble des pratiques et des mécanismes à assurer leur mission, leurs responsabilités et leurs objectifs.

Il s'agit également de porter un regard critique sur les façons dont le Cégep élabore, met en œuvre et évalue ses politiques, procédures ou autres documents administratifs et pédagogiques lui permettant d'atteindre ses objectifs.

Monsieur Gendron indique que les travaux sont en cours et que le conseil d'établissement aura à donner un avis à l'automne 2016 sur le rapport du collège constituant de L'Assomption. Ce rapport sera intégré au document régional.

107.16 Dépôt de documents

107.16.1 Calendrier des affaires étudiantes 2015-2016

Ce document a été transmis avec la convocation.

107.17 Prochaine assemblée

La prochaine réunion est prévue le mercredi 11 novembre 2015.

En terminant, Monsieur Gendron informe l'assemblée que Madame Annick Cyr quittera le conseil d'établissement de même que Monsieur Sylvain Delisle en raison de son départ à la retraite.

Il les remercie pour leur contribution aux travaux du conseil d'établissement.

107.18 Levée de l'assemblée

CECL150916-12

Sur une proposition de Francine Tellier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20h15.

Monsieur Louis Gendron
Directeur
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption
et président d'assemblée

/cg